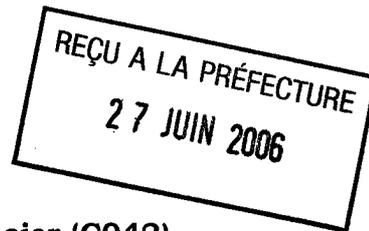


# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
du Conseil Général

N° CG 2006/III-6e/15  
Séance du 23 JUIN 2006



## Aménagement Foncier (C042) Délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des opérations d'aménagement foncier

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005,
- VU le décret du 30 mars 2006,
- VU les articles L 111-1 et suite et R 121-1 et suite du code rural,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- De donner délégation à la Commission Permanente pour toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre des opérations d'aménagement foncier, inscrites dans le code rural.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER